

The Green Organic Dutchman réalise sa première expédition internationale de cannabis

- **La cargaison est destinée au très attendu marché sud-africain du cannabis médical.**
- **Première fleur à être distribuée légalement dans le pays à une échelle commerciale.**
- **Établissement des bases pour une commercialisation à grande échelle sur le marché international en 2022.**

TORONTO, le 25 août 2021 - The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (la " société " ou " TGOD ") (TSX : TGOD) (US-OTC : TGODF), l'un des principaux producteurs de cannabis de qualité supérieure certifié biologique, a le plaisir d'annoncer qu'elle a effectué sa première expédition commerciale internationale de fleur de cannabis et d'autres extraits destinés au très attendu marché sud-africain du cannabis médical.

La fleur de cannabis de TGOD sera la première à être distribuée légalement dans le pays à une échelle commerciale. Ses produits ont reçu l'approbation de l'autorité sud-africaine de réglementation des produits de santé (SAHPRA). Cela illustre la valeur de la gamme de produits biologiques de TGOD et renforce sa position en vue d'accéder aux marchés internationaux. TGOD continue de constater une demande et des opportunités pour des produits à haute teneur en THC de qualité supérieure et consistante, ce que les processus CleanCraft™ permettent à TGOD de fournir.

"Il s'agit d'une étape importante dans notre stratégie d'exportation de nos produits de cannabis médical certifiés de cultivation biologique vers les marchés internationaux. Nous sommes convaincus que notre partenaire dans le pays continuera à développer ce marché naissant et que la gamme de produits de TGOD sera bien accueillie par les patients qui n'avaient jusqu'à présent pas accès au cannabis médical légal et de haute qualité " a commenté Sean Bovingdon, PDG et directeur financier par intérim de TGOD. " Nous sommes heureux d'être en mesure de réaliser notre première expédition au milieu du troisième trimestre 2021, conformément à nos objectifs d'entreprise. Cela jette les bases de notre commercialisation à grande échelle sur le marché international en 2022", a ajouté M. Bovingdon.

À propos de The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.

The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (TSX: TGOD) (US - OTC: TGODF) est une entreprise de cannabis biologique de qualité supérieure axée sur le marché de la santé et du bien-être. Son cannabis certifié biologique est cultivé dans un sol vivant, comme le veut la nature. La société s'engage à cultiver un avenir meilleur en produisant ses produits de manière responsable, avec moins de déchets et d'impact sur l'environnement. Ses installations canadiennes sont construites selon les normes de certification LEED et ses produits sont vendus dans des emballages recyclables. Au Canada, TGOD vend de la fleur séchée et de l'huile, et a récemment lancé une série de produits de cannabis de nouvelle génération tels que le haschisch, les vapes, les thés biologiques et les poudres solubles. Par le biais de sa filiale européenne, HemPoland, la société distribue également de l'huile de chanvre CBD de première qualité et des cosmétiques infusés au CBD en Europe. En tirant parti de la science et de la technologie, TGOD exploite la puissance de la nature, de la semence à la vente.

Les actions ordinaires et les bons de souscription de TGOD émis en vertu des actes de fiducie datés du 19 décembre 2019, du 12 juin 2020, du 23 octobre 2020 et du 10 décembre 2020 se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole " TGOD ", " TGOD.WS ", " TGOD.WR ", " TGOD.WA " et " TGOD.WB " respectivement, et TGODF se négocie aux États-Unis sur l'OTCQX. Pour plus d'informations sur The Green Organic Dutchman Holdings Ltd, veuillez consulter le site www.tgod.ca.

Renseignements :

Relations avec les médias :

Karine Cousineau

kcousineau@tgod.ca

Relations avec les investisseurs :

Shane Dungey

sdungey@tgod.ca

(403) 389-9911

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse comprend des déclarations contenant certaines « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'offre de tout produit particulier par la société dans toute juridiction et des déclarations concernant les performances futures de la société, des déclarations concernant les revenus futurs et les flux de revenus attendus des marchés internationaux. Les déclarations prospectives sont fréquemment caractérisées par des mots tels que « planifier », « continuer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « pourrait », « potentiel », « proposé » et d'autres mots similaires, ou des déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions « peuvent » ou « seront » se produisent. Ces déclarations ne sont que des prédictions. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou faire les projections contenues dans les déclarations prospectives tout au long de ce communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont fondées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle les déclarations sont faites et sont soumises à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les prévisions prospectives. La Société n'a aucune obligation et décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si expressément requis par la loi applicable.

Ni la TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué